

Jeu concours « Concours photos Instagram - #Sankéo »  
Du 16/09/2020 au 18/09/2020

## 1 - LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Vectalia Perpignan Méditerranée, Société en nom collectif au capital de 500 550 €, dont le siège social est situé au 150 Chemin de la poudrière- 66000 Perpignan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN METROPOLE sous le numéro 534 275 698 (ci-après la Société Organisatrice), organise un Jeu intitulé « Concours photos Instagram - #Sankéo » sur le compte Instagram de Sankéo du 16 Septembre 2020 au 18 Septembre 2020 (ci-après le « Jeu »), dont les conditions sont indiquées dans le présent règlement. La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu sera disponible à l'adresse suivante pendant toute la durée du Jeu :

<https://www.instagram.com/sankeoofficiel/> Le Participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Instagram qui peut être consultée directement sur le site d'Instagram.

Ce Jeu n'est pas géré ou parrainé par Instagram. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice. Instagram ne peut être considéré comme responsable en cas de litige lié au Jeu.

## 2 - PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Belgique et Luxembourg ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Instagram valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu.

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions, par le participant.

## 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque participant devra se connecter au compte Instagram de Sankéo: <https://www.instagram.com/sankeoofficiel/>

Pour jouer, du 16 septembre 2020 au 05 octobre 2020 :

1. Rendez-vous sur le compte Instagram <https://www.instagram.com/sankeoofficiel/>
2. Abonnez-vous au compte Instagram Sankéo

3. Likez le post Sankéo relatif au jeu concours
4. Taguez deux amis à vous sous le post Sankéo du jeu concours

Le Jeu se déroulera du 16 Septembre au 05 octobre 2020. Les gagnants seront sélectionnés la semaine suivante le jeu concours.

## **4 - DOTATIONS**

**Le Jeu désignera parmi toutes les participations enregistrées, 15 (quinze) personnes respectant les conditions de participation.**

Le premier gagnant remportera le premier rôle dans une campagne de communication Sankéo

Le deuxième et troisième gagnant remporteront un abonnement trimestriel pour un vélo standard Sankéo

Le quatrième remportera deux places VIP Full Access pour un match de l'USAP

Le cinquième gagnant remportera deux places VIP Full Access pour le match des Dragons Catalans le 09 octobre 2020;

Le sixième au seizième gagnant reporteront un ticket Aller-Retour Sankéo.

La valeur de chaque lot est variable en fonction de l'article choisi. Celui-ci ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les lots ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables, et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire, pour quelque raison que ce soit, même en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Les lots ne pouvant être remis par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par les gagnants, seront conservés par la société organisatrice.

## **5 - MODALITES DE SELECTION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront sélectionnés dans la semaine qui suivra la fin du jeu concours. Les gagnants seront annoncés en commentaire de la photo concours.

Seront désignés comme gagnants, les participants qui découvriront sur le compte Instagram de Sankéo s'ils ont remporté les lots décrits à l'article 4. Les gagnants seront invités par mail à venir retirer leur lot en agence Sankéo 20 quai Sadi Carnot à Perpignan.

Les gagnants disposeront d'un délai de quinze jours à compter de l'annonce des gagnants pour confirmer leur acceptation du lot. Tout gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu.

Les lots devront être récupérés à l'Agence commerciale Sankéo, 20 quai Sadi Carnot - 66000 Perpignan.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de la publication annonçant le gain, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de sa participation au Jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant. Les noms des gagnants seront disponibles sur demande écrite au Département Marketing -Sankéo- Jeu concours « **Concours photos Instagram - #Sankéo** » –150 Chemin de la Poudrière– 66 000 Perpignan, une semaine après la fin du mois auquel l'utilisateur a participé.

## **6 - FRAUDE**

Tout participant doit se conformer au présent règlement

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, et se réserve le droit de supprimer tout commentaire frauduleux. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribuées.

Toute information inexacte, mensongère ou ne respectant pas les conditions de participation au Jeu entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement ou la restitution du lot déjà envoyé, au choix de la Société Organisatrice.

## **7 - PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms des participants et des gagnants sans aucune contrepartie.

Chaque gagnant accepte par avance l'utilisation de ses nom, prénom sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau internet ou non, pendant une durée maximum de 1 an sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le message envoyé à l'équipe en charge de la page Instagram de Sankéo lors de la confirmation d'acceptation de son gain.

## **8 - LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le Jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu

## **9 - INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la société organisatrice en vue de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants et de l'attribution de la dotation. Si le participant l'a accepté, les données collectées permettront de l'informer des mises à jour effectuées sur le site ou de lui communiquer des offres particulières

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, telle que modifiée par le RGPD, vous disposez auprès de Sankéo des droits suivants: droit d'accéder et d'obtenir une copie des données personnelles vous concernant et des informations relatives aux conditions d'utilisation de vos données, droit de faire rectifier et, sous

condition de supprimer vos données personnelles, de vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes ainsi que le droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits, adressez-vous à Vectalia Perpignan Méditerranée, Service Clients Sankéo, 150 chemin de la Poudrière, BP79914 – 66962 Perpignan Cedex 9 en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

Si vous estimez que vos données sont traitées par Sankéo - Vectalia Perpignan Méditerranée en violation des obligations légales et réglementaires en matière, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

## **10 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

## **11 - CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement est adressé, à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. La demande s'effectue, par demande sur la rubrique « contactez-nous » du site internet [www.sankeo.com](http://www.sankeo.com) ou par courrier à l'adresse suivante : Département Marketing de Sankéo–150 chemin de la Poudrière– 66000 Perpignan.

Une seule demande de copie sera prise en compte par foyer.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement, toute modification sera consultable en en faisant la demande sur la rubrique « contactez-nous » du site internet [www.sankeo.com](http://www.sankeo.com) ou par courrier à l'adresse suivante : Département Marketing de Sankéo–150 chemin de la Poudrière– 66000 Perpignan.

## **12 - LITIGES**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de Règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont

dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.  
Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Jeu.